

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

Dénomination : NOVANCES - DECHANT ET
ASSOCIES

n° de gestion : 1981B00039

n° d'identification : 321 562 415

n° de dépôt : A2011/002747

Date du dépôt : 20/12/2011

Pièce : acte de décisions des associés du
01/12/2011



238368



81339

NOVANCES – DECHANT & ASSOCIES
SAS au capital de 2 100 000 euros
Siège social : 119 rue Michel Aulas 69400 LIMAS
321 562 415 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

ACTE DE DECISIONS DES ASSOCIES DU 1/12/2011

Démission de Monsieur Pierre BLANC de ses fonctions de Directeur Général
Décision de cession d'une clientèle et des créances attachées
Pouvoirs

LES SOUSSIGNES PRESENTS OU REPRESENTES :

La société OCTO FINANCES DEVELOPPEMENT
titulaire de 50 722 actions

La société NOVANCES – DECHANT & ASSOCIES
titulaire de 1 action

La société DELFI
titulaire de 1 action

Monsieur Christian DECHANT
Titulaire de 1 action

Monsieur Pascal JOURDAN
titulaire de 1 action

Madame Guillemette REY LESCURE
titulaire de 1 action

Monsieur Christophe ALEXANDRE
titulaire de 1 action

Monsieur Christophe PERRUELLE
titulaire de 1 action

Monsieur Pierre BLANC
titulaire de 1 action

Monsieur Laurent GILLES
titulaire de 1 action

Monsieur Henri PARISI
titulaire de 1 action

Déposit au Greffe
du Tribunal de Commerce
de VILLEFRANCHE-TARARE
le
sous le n° 20 DEC. 2011

20412747

Mademoiselle Stéphanie FLEUR
titulaire de 1 action

Monsieur Jacques STOULS
titulaire de 1 action

Total des actions présentes ou représentées : 50 734 actions sur les 50 734 actions composant le capital social.

Les pouvoirs des associés représentés sont ci-annexés.

SONT CONVENUS DE PRENDRE LES DECISIONS SUIVANTES A L'UNANIMITE

PREMIERE DECISION

Les Associés prennent acte de la démission de Monsieur Pierre BLANC de ses fonctions de Directeur Général à effet de ce jour et lui donnent quitus de l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

DEUXIEME DECISION

Les Associés, connaissance prise du protocole conclu le 18 octobre 2011 avec Monsieur Pierre BLANC et la société NHG CONSEILS, ratifie expressément les engagements pris en son nom et pour son compte par son Président.

En conséquence, ils décident et autorisent la cession par la société :

de clients au profit de Monsieur Pierre BLANC, dont la liste figure en annexe aux présentes, moyennant le prix, les conditions et modalités figurant audit protocole et notamment l'engagement de non concurrence de la société vis-à-vis des clients transmis,

des créances attachées aux clients transmis, moyennant le prix, et ses modalités de paiement, et suivant les conditions figurant audit protocole.

TROISIEME DECISION

Les Associés confèrent les pouvoirs les plus étendus à leur Président, et/ou à l'un des Directeurs Généraux de la société, à l'effet de passer les actes de cessions visées à la deuxième décision, et en conséquence, signer tout acte et pièce s'y rapportant, stipuler toute condition, recevoir le ou les prix, élire domicile et plus généralement tout ce qui sera utile et nécessaire à la réitération des dits actes.

The image shows several handwritten signatures and initials in black ink. On the left, there is a large, stylized 'N'. To its right are several smaller, more complex signatures, some appearing to be 'J. Stouls' or similar. Further right, there is a large, circular signature. To the right of this is a signature that looks like 'Gou' and another that looks like 'SF'. There are also some other smaller marks and initials scattered around.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit en conséquence partout où besoin sera.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent acte de décision des associés qui sera reporté sur le registre des assemblées générales de la société, signé par les associés présents.

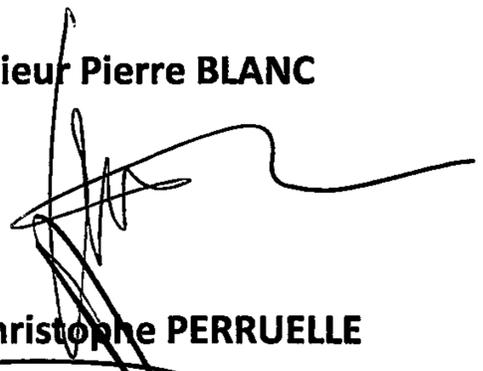

Monsieur Christian DECHANT

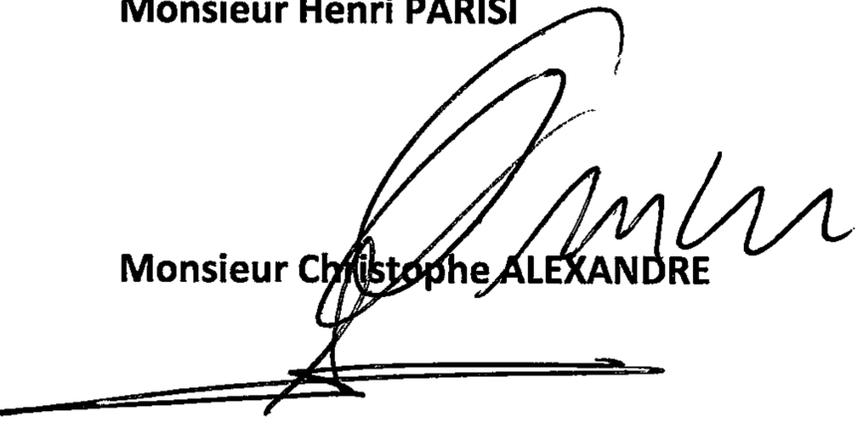

La société NOVANCES

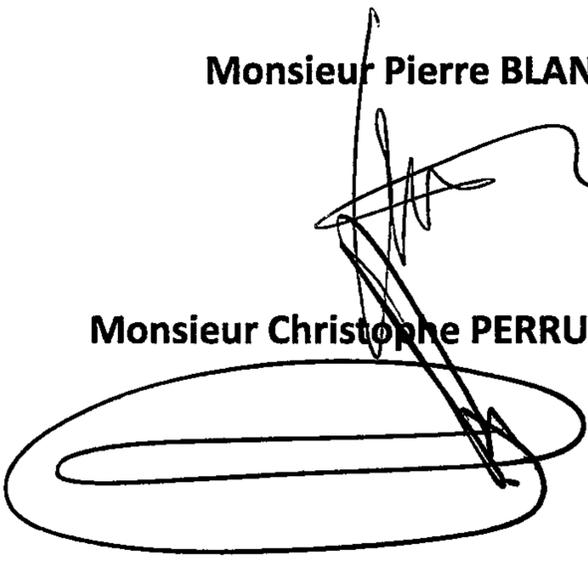

La société OCTO FINANCES DEVELOPPEMENT

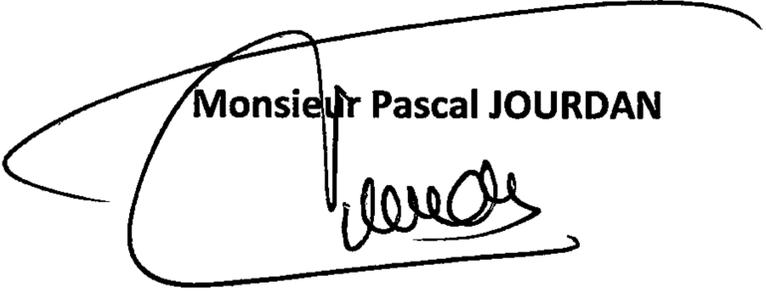

La société DELFI

Monsieur Henri PARISI


Monsieur Pierre BLANC


Monsieur Christophe ALEXANDRE

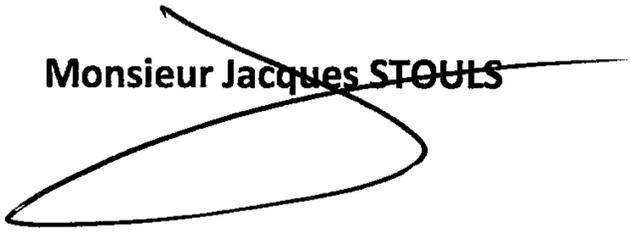

Monsieur Christophe PERRUELLE


Monsieur Pascal JOURDAN

Madame Guillemette REY LESCURE

Monsieur Laurent GILLES


Mademoiselle Stéphanie FLEUR


Monsieur Jacques STOULS